

Ayant déjà pris contact avec le peuple dans sa carrière d'avocat et de député, ayant déjà beaucoup d'expérience de la vie avec ses misères et ses vicissitudes, il devint de suite, en montant sur la bane, le magistrat véritablement digne d'exercer les redoutables fonctions qu'il avait à remplir.

Durant ses trente années d'administration de la justice pénale et criminelle à Québec, il fut toujours un juge intègre, juste et consciencieux.

C'est surtout dans cette carrière qu'il a donné les plus beaux exemples de fidélité au devoir, d'assiduité au travail et de parfaite honorabilité dans l'exercice de ses fonctions.

Appelé par celles-ci à disséquer pour ainsi dire le cœur humain, à en apprendre et à en approfondir les appétits, les passions, les révoltes, les convoitises, il devint bientôt un magistrat redoutable pour les méchants, un juge clément pour les victimes malheureuses de la vie, et pour tous un jurisconsulte éclairé, droit et honnête. Que ses jugements fussent sévères, ou qu'ils fussent pleins de mansuétude, qu'il condamnât ou qu'il renvoyât l'inculpé absous, toujours ses sentences étaient empreintes de la plus rigoureuse impartialité.

Il sut pendant ces trente années de carrière judiciaire cicatriser bien des plaies. D'un abord un peu sévère, pris au contact des misères qu'il confrontait, il savait être cependant et parfois, d'une délicatesse de procédés la plus touchante ; s'il savait punir avec rigueur, il savait aussi relever les courages défaillants, ramener les malheureux meurtris dans les batailles de la vie, consoler et encourager les bonnes volontés.

Que de familles lui doivent la paix reconquise à leurs foyers ! que d'âmes blessées lui doivent le relèvement de leur honneur compromis ! Et enfin, que de larmes, ce juge sévère, mais bon et compatissant, a séchées !...

* * *

Comme professeur de cette Université laissez-moi vous faire de monsieur Chauveau cet éloge que j'estime être l'un des plus beaux que l'on puisse faire : il aimait ses élèves et il en était aimé !...

Et qui donc ne l'aimerait pas cette jeunesse universitaire qui se prépare par de fortes études aux luttes de la vie, en même temps que se développent chez elle toutes les plus belles espérances, toutes les meilleures émulations et toutes les plus nobles passions de la vie ?...

Oui, mais faut-il encore que le professeur, comme monsieur Chauveau, sache conquérir le cœur de ses élèves, par un enseignement toujours soigné, toujours préparé, toujours clair et toujours de plus en plus attachant.

L'enseignement de monsieur Chauveau, dans sa chaire de Droit Criminel, possédait toutes ces qualités. Les membres du barreau qui ont suivi ses cours savent bien aujourd'hui que les notes qu'ils ont cueillies et écrites au pied de sa tribune, forment un des plus précieux recueils de droit, l'une des meilleures analyses de droit criminel qu'ils puissent posséder.

L'Université Laval ne saura jamais oublier les services que monsieur Chauveau lui a rendus comme professeur, et nous, ses collègues, nous en conserverons un souvenir impérissable.